

Contexte :

- Un courrier du Conseil Général du Jura signé du Président Raquin nous informe le 25/06/2010 de l'attribution à notre association d'une subvention sur les crédits "sensibilisation environnementale" (délibération du 25/06/2010), ces crédits portent sur la réalisation de notre bulletin d'information, notre site internet, les actions de sensibilisation autour de nos 40 ans et plus d'une quarantaine d'animations. L'ensemble est soumis à une convention, rédigée début septembre que nous retournons paraphée.

- Par ailleurs, JNE dépose début septembre 2010 avec le collectif consom'acteurs des recours contre 3 projets commerciaux sur la commune de Champagnole pour des raisons d'incohérence en terme d'aménagement du territoire et de développement durable, puis un 4^{ème} recours un mois après concernant la suite de ces projets (galerie commerciale autour du projet d'hyper U).

(A noter que nous participons depuis 3 ans à la demande de la préfecture aux Commissions départementales d'aménagement commercial, où il nous est demandé d'émettre un avis sur les projets en termes de développement durable – notre représentante, lors de cette commission pour le dossier de Champagnole, avait dit non au projet Leclerc et Hyper U et s'était abstenue pour le projet d'extension de l'Intermarché. M.Pernot avait déjà été particulièrement virulent lors de cette commission à l'encontre de JNE)

- A plusieurs reprises, M.Clément Pernot, maire de Champagnole, menace les associations de rétorsion sur nos subventions par voie de presse suite à ces recours (Mr le Maire de Champagnole, Conseiller Général parle même de dénie de démocratie à propos des recours que l'on a déposé alors que ces jours même la municipalité qu'il préside dépose son 2^{ème} recours contre une décision de l'état à propos de l'hôpital de Champagnole !)

- En octobre, nous apprenons que notre position vis à vis de ce dossier de Champagnole pourrait nuire à l'obtention de la subvention citée plus haut.

- le 16 novembre, lors d'une réunion avec M.Raquin, président du CG39, à qui nous avons demandé audience, et qui a reçu 3 de nos représentants en présence M.Clément Pernot et M.Franck David, nous indique effectivement, que JNE n'a pas à s'opposer à des décisions d'élus et dit clairement qu'il refusera de nous donner cette subvention tant que nous n'aurons pas retiré ces recours.

- Le 19 novembre, le CA de JNE envoie un courrier de protestation au Président du CG contre ce chantage et informe l'ensemble des Conseillers Généraux pour qu'ils se positionnent sur ce dossier. (affaire communale qui devient départementale, chantage à la subvention...)

- Nous acceptons lors de la réunion au CG de rencontrer M.Pernot à sa mairie avec ses adjoints et son staff technique parce que nous souhaitons revenir à des échanges cordiaux sur ce dossier. Le dialogue reste ouvert et semble-t-il constructif, et se conclue par une visite sur le terrain et nous pensons bien naïvement que M.Pernot saura revenir sur la situation qu'il a créé à savoir, sa décision de conditionner l'aide du CG au retrait du recours, les 2 dossiers n'ayant pour nous rien à voir.

- Or nous apprenons officieusement que sur pression de M. Pernot, le CG ne semble pas prêt à faire machine arrière. On nous fait gentiment attendre, sans retour de la convention, ni du financement attendant. Toujours est-il que les actions et les activités prévues ont toutes été réalisées. Bref, on nous maintient la tête dans l'eau en attendant... en attendant quoi ? Les licenciements ?

- JNE n'ayant toujours aucune réponse écrite du Conseil Général, envoie en recommandé un courrier le 17/12/10 pour exiger que le versement de cette subvention 2010 soit effectué avant la fin de l'année et suivant la délibération du 25/06/10.

- Après avoir prévenu les élus que nous ne pourrions rester silencieux face à ces pratiques d'un autre temps, et avoir laissé un délai de réponse au CG, nous informons le 21/12 la presse de ce que nous considérons comme un chantage.

- A ce jour, 30 décembre 2010, nous n'avons toujours aucune réponse officielle du Président du Conseil Général et les crédits 2010 seront vraisemblablement annulés s'ils ne sont pas versés d'ici la fin de l'année.

- cette situation met en péril l'association qui peut perdre ses 2 postes salariés dans quelques mois si cette subvention n'est pas versée et qu'aucune autre solution n'est trouvée.

- Prochaine étape : la Commission nationale se prononcera concernant nos recours le 13 janvier 2011 (le projet Leclerc à lui tout seul a fait l'objet de 5 recours, et Hyper U et Intermarché, l'objet de 3 recours chacun). Nous ne sommes donc pas seuls à nous opposer à ces projets.

Les 4 dossiers méritaient-ils un recours ?

Il s'agit là pour nous d'être cohérents, cette explosion commerciale qui ferait de Champagnole la championne de France, voir d'Europe en termes de surface commerciale/habitant, nous paraît totalement disproportionnée vu l'impact urbanistique et environnementale qu'elle générera (à noter qu'une pétition organisée par des acteurs locaux sur Champagnole a reçu 1600 signatures contre ces projets). D'ailleurs, le Maire lors de notre rencontre à Champagnole avouait lui-même, ne pas croire à la implantation effective des 3 hypers... alors que cherche-t-il vraiment ? Que les porteurs des projets d'Hyper se règlent leur compte entre eux Que des surfaces s'installent puis disparaissent en laissant de nouvelles friches industrielles ?

Par rapport aux critères purement environnementaux :

- les zones destinées à l'habitat (*c'était la vocation première de ces sites – voir la position de la DDT qui émet d'ailleurs un avis réservé sur le Leclerc et l'hyper U à cause de cela*) contrairement aux surfaces commerciales ont la possibilité de conserver les éléments fixes du paysage, des portions de terres agricoles (l'une des plus riches du territoire champagnolais). Ces éléments fixes du paysage sont d'ailleurs présentés comme à enjeu écologique fort dans l'étude environnementale du projet de PLU.
- l'augmentation toujours plus importante des surfaces imperméabilisées.
- le non Respect du réseau hydrographique existant : La Londaine et sa ripisylve sont en zone naturelle (zone N) dans le PLU de Champagnole. Ce qui n'est pas pris en compte dans le projet LECLERC.

Ce qui choque JNE:

- Le fait que cette subvention ait été votée en juin pour des actions de sensibilisation que nous avons menées à bien en 2010 et qui n'ont rien à voir avec le dossier de Champagnole.
- Le mélange des casquettes politiques
- Un président de CG solidaire d'un élu (alors qu'il n'a entendu qu'une version, qu'il méconnaît vraisemblablement ce dossier et qu'il n'est pas même informé de la rencontre de JNE avec M.Pernot)
- Un conditionnement inacceptable de la subvention au retrait de nos recours
- Le fait d'être considéré comme des « vilains garnements », la punition est donc de mise d'après le CG.

Le plus cocasse (si on voulait en rire)

La perte des salariés de la fédération ne signifie pas que la défense de la nature et de l'environnement s'écroulera dans le Jura.... cela signifie simplement la fin des animations, chantiers

nature, actions en faveur de la nature et de sensibilisation « grand public », médiation, bulletin d'information...

Les bénévoles, eux, seront bien toujours là, pour monter au créneau quand un problème environnemental surgira de nouveau...

mais sans structure fédérée, ... ce qui sous-entend des actions sans médiation, souvent désespérées qui pourraient se retourner contre ceux qui bâillonnent le mouvement associatif.